

LE SAINT-SIEGE ET LA REPUBLIQUE PORTUGAISE

L'UN des derniers fascicules des *Acta Apostolicae sedis* a publié les lettres apostoliques de SS Pie X au patriarche de Lisbonne, au sujet des persécutions dont l'Eglise est en ce moment victime au Portugal.

Le Pape dit d'abord qu'il avait espéré " qu'après le soulèvement des passions, l'humanité et la justice tempèreraient dans leur mise à exécution les injustes sévérités de la loi. " Mais on a persévéré, au contraire, avec acharnement dans la guerre contre l'Eglise et ses ministres.

Les évêques ont été chassés de leurs sièges et poursuivis devant les tribunaux civils, malgré leurs marques de déférence aux autorités publiques du pays, pour n'avoir pas voulu accepter une loi condamnée par le Pape. Des prêtres et des hommes éminents ont pour la même raison été jetés en prison, envoyés en exil.

Non content de dépouiller l'Eglise de ses biens, on l'a empêchée de recevoir des dons et des aumônes pour subvenir aux frais du culte et à l'entretien de ses ministres.

Des associations schismatiques et des comités laïques, conformément à la loi, disposent de la possession des églises et de leur mobilier, et le gouvernement a, dans bien des endroits, fermé de force les églises, malgré les soulèvements populaires. Le pouvoir civil fait sentir le poids de son intervention jusque dans les quelques séminaires encore existants et réduits au plus misérable état.

L'enseignement religieux est interdit dans toutes les écoles publiques ou privées. On a intercepté les lettres du Saint-Siège aux évêques et on l'insulte jusque dans Rome en appliquant à l'Institut portugais de Saint-Antoine la loi condamnée.